



## Compte rendu du Conseil d'Administration

du mardi 3 mars 2015

### Ordre du jour

- 1. Répartition des tâches au sein du CA.
- 2. Les P'tits trous : Derniers calages
- 3. Ré-arborisation des rives de la Maine
- 4. Animation conjointe Amicale Laïque et APE
- 5. Le point sur le dossier piscine des Hauts-Thébaudières
- 6. Info Dossier CNDS
- 7. Le courrier de l'UFOLEP
- Questions diverses

**Présents:** Marie-Thérèse Bretin, Evelyn Cormerais, Anne Cormier, Sandrine Cholat, Thierry Dugué, Denis Marsolier, Christiane Martin, Guy Martin, Christian Moriceau, Cécile Ollivier-Marchand, Jean-Michel Radigois, Marité Radigois, Annie-Claude Renaudin, Evelyne Sibioude, Françoise Simon, Carole Boutet.

**Excusés:** Emile Bouligand, Domnin Herbreteau, Laurence Lehucher, Yves Routier.

### 1- Répartition des tâches au sein du CA

Trois membres du Conseil d'administration (Jacques Fuselier, Eric Juton et Kévin Leménahèze) n'ayant pas renouvelé leur mandat, et Françoise Simon ayant souhaité être remplacée en tant que présidente, presque tous les postes sont à réorganiser.

Les membres cooptés : Marie-Line Rondeau (école de sports), André Peytreman (APE-FCPE). Proposition est faite pour que les 3 vices-présidents de l'APE soient informés de chaque CA et puissent y participer s'ils le souhaitent. Le président de l'APE est, quant à lui, systématiquement invité.

Election du bureau :

Annie Claude RENAUDIN est élue comme présidente à l'unanimité des présents soit 15 voix (sur 21 élus, le quorum est atteint) Les autres membres du bureau se répartissent comme suit :

<i>Présidente</i>	Annie-Claude RENAUDIN
<i>Vices-présidents</i>	Evelyn CORMERAIS
	Denis MARSOLIER
<i>Trésorier</i>	Jean-Michel RADIGOIS
<i>Trésorière adjointe</i>	Cécile OLLIVIER MARCHAND
<i>Secrétaire</i>	Françoise SIMON
<i>Secrétaires adjointes</i>	Marité RADIGOIS
	Evelyne SIBIOUDE

3 postes importants sont à pourvoir :

- ° Un vice président en charge de la jeunesse (Denis Marsolier accepte la charge)
- ° Une personne responsable du lien avec les sections
- ° Une personne pour gérer les adhésions (Marité Radigois accepte de s'en charger)

La fête des sections sera prise en charge par la commission fêtes. Le lien entre les sections est un objectif essentiel pour cette année (remplacement de Kévin). Tout le monde s'engage à y réfléchir  
Projet associatif de l'Amicale Laïque : sensibiliser les adhérents des sections au mouvement qu'est l'amicale.

Les différentes tâches de chaque membre du bureau seront clairement définies lors d'une

**réunion de bureau mardi 10 mars à 14h chez Annie-Claude.**

## **2- Les petits trous**

Rendez-vous pour l'aide à l'installation à 14h le vendredi et à 18h le samedi 21. Marité et Jean-mi Christiane et Guy (aide à Paul Jaunet) et Françoise, en plus des membres de la commission fêtes.

Christiane, Jean-mi et Marité assureront les entrées. Il n'y a pas d'entracte, durée du spectacle 1h30. Diffusion à toutes nos listes. En l'absence d'Evelyne Siboude, Marité prendra le relais téléphonique pour les réservations

## **3- Ré-arborescence des rives de la Maine .**

René Farges a fait une proposition : il connaît quelqu'un qui nous donnerait 2 figuiers. Le terrain a été choisi à Caffino. Un courrier sera envoyé au président de SEVRAVAL avec copie au président de l'association Pont Caffino et au maire de Château-Thébaud. C'est Mission verte qui lancera et suivra le projet. Plantation de lilas ultérieurement. Cf Projet en annexe 1.

## **4- Animation conjointe Amicale APE**

Conférence débat le 13 octobre 2015 sur le thème "Comment obtenir la collaboration de l'enfant sans rentrer dans un rapport de force "

Pour faire perdurer le lien entre APE et Amicale, présence souhaitable aux CA d'un membre des parents d'élèves et vice versa au niveau de la préparation de la fête de l'école

Projets prévus : l'APE fête les 40 ans de l'association / journée de la laïcité le 9/12/15 avec plantation d'un arbre et participation aux 80 ans de la FAL

## **5- Piscine**

Rapport de Guy Martin sur le dossier piscine. Guy ayant demandé un rendez-vous à Sophie Errante, Françoise et lui ont été reçus et écoutés par son collaborateur (Mme Errante étant excusée par suite d'un empêchement "sérieux") Elle tient à suivre le dossier. Nous la reverrons dans les jours qui viennent. Rencontre possible avec l'ARS.

Nous mettons en annexe 2 le compte-rendu de la rencontre avec Mme Marzorati, la directrice des Hauts-Thébaudières, rencontre demandée par les associations et à laquelle les maires étaient présents. Ce compte-rendu "pour diffusion" a été établi le lendemain du CA en compilant les notes de Didier Paragot et de Guy Martin.

## **6- CNDS le dossier doit être rendu avant le 11 mars**

3 actions sont mises en valeur cette année

- quotient familial : créer une nouvelle tranche pour une meilleure prise en compte des bas revenus
- stages d'été pour le canoë-Kayak : favoriser l'investissement des jeunes dans leur activité sportive et susciter l'entrée d'autres jeunes adhérents.
- Roller : favoriser l'accès de tous par le prêt de rollers, de protections et de casques. Achat prévu d'une vingtaine d'équipements. Mise en place à la rentrée.

## **7- Courrier de l'UFOLEP**

Dossier reporté

## **8- Questions diverses**

– Le service enfance jeunesse a fait une demande de prêt de matériel pour la chasse aux œufs. Participation financière ou non ?

Réponse de l'Amicale : gratuité si l'activité est gratuite pour les enfants.

– Au niveau de la Communauté de Communes, une réflexion est en cours afin de définir une politique communautaire de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse. Alain Blaise souhaite associer au projet les associations engagées au niveau de ces services, notamment l'Amicale Laïque. Une réunion est prévue le 12 mars à Haute-Goulaine pour partager notre expérience et souligner les enjeux qui nous semblent importants.

– Salle de musculation pour le canoë : N'ayant toujours pas trouvé de solution pour la salle de musculation les appareils seront installés salle Marcel Canonnet et les réunions de CA se feront dans des salles de la mairie. Déménagement prévu en fin de semaine

– Proposition d'un resto pour les amicalistes à l' ITACARE. Jean-mi Radigois se charge de négocier et de fixer une date.

**Prochain CA le 5 mai 2015, à 20h30, (salle de la Maine)**

*Compte-rendu rédigé par  
Marité RADIGOIS, secrétaire adjointe chargée des Comptes-rendus  
Relu par Françoise SIMON, secrétaire*

Vu, la présidente :  
*Annie-Claude RENAUDIN*

## Annexe 1 - Projet de "ré-arborisation" des rives de la Maine

Le projet ci-dessous défini s'inscrit dans la continuité de l'action entreprise en 2010 par l'Amicale Laïque de Château-Thébaud sur le coteau Monnier avec l'aide matérielle et financière de la commune de Château-Thébaud et du Conseil Général de Loire-Atlantique. Cette action consistait à planter des arbres mellifères, le long du sentier dit "Chant des ruisseaux".

### Première étape, envisagée dès le printemps 2015

Elle consiste à planter des figuiers, don de Monsieur Jean René Jaumouillé, habitant la Croix Lhomet à Saint-Fiacre.

La Commission Mission verte se charge de la fourniture des tuteurs, et du terreau nécessaire, ainsi que de la plantation.

Précisons que cette plantation aura lieu sous la responsabilité technique et avec les conseils d'un professionnel (Un Agent chargé des espaces verts de la ville de Vertou)

### Deuxième étape... dès que la saison le permettra

Plantation de lilas, pour retrouver le fleurissement antérieur des coteaux

(Cf les coteaux de Boussay...)

### Troisième étape et suivantes..

Il ne s'agit là que de projets initiaux... qui appelleront une suite, et qui ont pour double objectif tant d'arborer et de fleurir les coteaux et rives de la Maine que d'encourager l'intérêt des habitants pour l'embellissement de leur commune.



## **Annexe 2 – Compte rendu réalisé à partir des notes de Didier Paragot (ASAG natation) et de Guy Martin, suite à la rencontre avec Madame Marzorati.**

Etaient présents :

Madame MARZORATI Directrice de l'Institut et son Responsable financier et technique

Monsieur DAUBISSE Conseiller Général

Madame CHAPEAU Maire de Haute-Goulaine

Monsieur AMAILLAND Maire de Vertou

Monsieur BASQUIN Maire de Saint Fiacre

Monsieur LOYER Maire de Château Thébaud

Madame RABILLE 1ère Adjointe au Maire des Sorinières

Un représentant de L'amicale Laïque de Château Thébaud

Un représentant de l'ASL de Vertou

Un représentant de l'ELAN

Un représentant de L'VAS de Gorges

Un représentant de l'ASAG Natation de La Haye-Fouassière

Nous avons commencé par lire la présentation préparée, écrite, ci-jointe. On a très bien ressenti qu'elle contrariait fortement Madame MARZORATI. Elle a réagi vivement après avoir écouté attentivement.

Elle a précisé que sa démarche date de 2010 peu de temps après son arrivée à l'Institut et qu'elle a tout fait pour que sa fermeture soit évitée d'abord, puis qu'elle soit programmée et surtout non brutale. Il lui est répondu que les associations utilisatrices n'en ont jamais été informées directement avant mai- juin 2014. Elles étaient informées d'un manque dramatique d'entretien lors des réunions de fin d'année, mais pas de la décision de fermeture.

Cette piscine était financée par l'Assurance Maladie ce qui est une incohérence et a rencontré des difficultés de financement dès le début. Elle n'a d'ailleurs été utilisée qu'après plusieurs mois après sa construction.

A propos de l'engagement récent des maires à assurer sa gestion comme indiqué dans la note lue en préalable, Les élus précisent, qu'il n'y a pas eu d'engagement sur 3 ou 4 ans

La directrice n'obtient déjà pas les budgets pour les besoins propres des usagers de l'Institut (lits d'internat)... Son Administration de tutelle ne reviendra pas sur un champ de charges ou d'investissement qui n'est pas le cœur de l'activité de l'Institut. On est dans un contexte d'économie à tous niveaux. Tous les contrats d'entretien de la piscine ont dès à présent été résiliés à l'échéance de juillet 2015

Pourquoi et comment La Directrice a-t-elle pu continuer un an de plus, au-delà de juin 2014?

Compte tenu des circonstances et de la pression des élus, l'Administration des Thébaudières a obtenu l'accord de ses organismes de tutelle et de son Conseil d'Administration de prolonger la gestion de la piscine pour un an au maximum.- Pour 2015 et 2016 les budgets sont complètement clos : il ne pourra pas y avoir de retour en arrière. De plus le Conseil Général ne revotera plus sa subvention exceptionnelle.

Ce n'est plus dans ses missions d'assurer le quotidien de la gestion de la piscine. Cette mesure est inscrite aussi bien dans le rapport de l'Agence Régionale de Santé dont elle dépend que dans celui de la Cour Régionale des Comptes.

Elle se retrouverait en faute d'aller à l'encontre des directives de l'Agence Régionale de la Santé. Elle est fonctionnaire et se doit de respecter les directives.

A propos de la proposition des associations de prendre en charge la gestion de la piscine, seules ou avec les maires, dans le cadre d'une association d'associations, il est précisé qu'arriveraient automatiquement la nécessité de mises aux normes et l'obligation de sécurisation du bâtiment (clôtures) et de l'installation de compteurs (eau gaz élect.) pour rendre la piscine autonome. Même si on fait abstraction des budgets (en imaginant une solution de sponsoring) ces frais seraient aberrants dans un contexte de pérennité technique très largement aléatoire (deux ou trois ans au plus car fermeture de l'Institut planifiée) ... Et ces frais seraient à ajouter à ceux de fonctionnement...

Mme. Marzorati ajoute qu'elle n'a pas le droit par ailleurs de revendre à un organisme extérieur des prestations ou de refacturer des fournitures (eau gaz électricité...)

Le Préfet de la Santé applique des règles et des contrôleurs inspectent l'Institut et contrôlent sa gestion. De plus, en tant que propriétaire des murs, il lui restera des responsabilités tout en n'étant plus gestionnaire. Il ne peut y avoir de possibilité d'arrangement (la "gestion de fait" est répréhensible)

Les associations ne pouvant se résoudre à accepter ces obligations engendrées par un changement de gestionnaire, Monsieur Amailland précise qu'il ne sera pas possible d'espérer "de petits arrangements entre amis", mais il propose que la directrice rencontre les responsables de l'ARS pour examiner quelles conditions minimales ils exigeraient pour permettre à ces associations de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans sa gestion .

**Devant le refus de la directrice qui s'est déjà engagée devant l'ARS, les associations demandent l'autorisation de mener elles-mêmes cette démarche.**

**Pour être en mesure de discuter en parfaite connaissance de cause, elles demandent à avoir connaissance du budget de fonctionnement précis de la piscine. M. Amailland s'engage à le leur fournir dans les meilleurs délais.**

En marge de toutes les considérations ci-dessus évoquées directement en réunion, on peut largement regretter, sans refaire l'histoire, la responsabilité de chacun des protagonistes dans cette bien triste affaire :

- Les Thébaudières et son conseil d'administration qui n'ont pas assuré les investissements et l'entretien nécessaires au maintien à niveau de l'équipement qui pourtant faisait partie intégrante de l'établissement
- Le Conseil d'Administration de l'Institut et la Directrice qui n'ont pris à aucun moment les Associations utilisatrices comme interlocuteurs
- Le Conseil Général qui n'a pas donné au moment voulu le coup de pouce (qui alors n'aurait pas été si important) pour reprendre la gestion directe ou indirecte de l'équipement (?)
- Les élus concernés qui n'ont pas anticipé dans un premier temps sur la détérioration progressive de la piscine, qui plus récemment ont pris seuls en main le dossier et qui ont cru pouvoir reprendre la gestion de la piscine et se sont retrouvés, dans un contexte évolutif suite à des élections, face à une interdiction préfectorale
- Les associations qui n'ont pas vu venir assez tôt la situation et qui ont fait confiance aux élus...